Justice fiction (ex-traitement médiatique de la violence)

23/08/2008 à 9h39



AVERTISSEMENT
Cet article est un **PASTICHE** écrit par l'un de nos lecteurs. Il prend le contrepied de l'article du journal Nord-Eclair (lire l'article) sur l'agression à Lille d'un Nord-Africain par un skinhead . Nous avons toutefois légèrement abrégé le texte d'origine pour raisons de lisibilité. Il va de soi que nous ne cautionnons aucunement l'agression du skinhead. Il s'agit ici de pointer le traitement médiatique de l'affaire, le parti-pris des juges, et la déclaration renversante de la magistrate sur "les mini-jupes" offensantes…

Agression mahométane au centre ville

***« Un dossier nauséabond »* déclare d'emblée la procureure Amy-Lise Chaux. Ce mercredi, devant la présidente, un jeune homme à la peau mate et portant barbiche comparait pour une agression gratuite. Victime : un SDF avec béquilles.**

L'action se déroule à 14 h 05 à L'Ile. L'agression va avoir des témoins privilégiés: une patrouille de police passe par cette artère du centre-ville et avise un jeune homme qui, à coups de chaîne, *« s'acharne »*, c'est le terme utilisé par les policiers, sur un homme à terre.

Soyons clairs: une homme de race Nord-Africaine agresse un européen, comme le signale le rapport policier. Le jeune agresseur, Mohamed Ben-Abdallah, 24 ans, est interpellé. Sur son cou, un tatouage s'étale bien visible: *"il n'y a de Dieu qu'Allah et Mahomet est son prophète"*, écrit en arabe, avec un sabre au dessous. *« L'agression n'a rien à voir avec ma religion »* expliquera le jeune adepte du *« pouvoir musulman »*.

Le problème, c'est que cette agression, même si la circonstance aggravante de "racisme" n'a pas été retenue, semble ne pas avoir beaucoup de raisons discernables. Selon la thèse développée par le prévenu, le SDF, qui possède un nom d'origine Scandinave, a voulu *« caresser »* le chien du prévenu qui se promenait avec ses deux petites amies . *« Il a dit des mots incompréhensibles dans une langue que je ne connais pas »* déclare le prévenu. *« Cela me semblait des menaces »*. (…)

Autre version fournie par le prévenu : *« Il faisait très frais; mes amies étaient voilées, il les regardait et j'ai pensé qu'il tenait des propos malveillants »*. La procureure s'insurge: *« C'est un dossier nauséabond et, même si nous n'avons pas la preuve que le racisme a joué un rôle, il flotte un drôle de parfum autour de cette agression. Le prévenu dit avoir été frappé: personne n'a vu cela, il n'y a aucune trace de coup sur l'omoplate. L'homme en béquilles ne pouvait sérieusement menacer le prévenu et, **s'il a regardé ses amies intégralement voilées, le prévenu n'a qu'à demander à ses amies de ne pas porter le voile ».***

Le tableau s'assombrit quand la procureure souligne qu'en 2006, le même jeune homme a déjà été condamné pour une agression au couteau. Ici, la médecine légale atteste de deux jours d'immobilisation pour le S.D.F. blessé aux mains, aux bras et au thorax. Bref, Amy-Lise Chaux demande l'application de la peine-plancher : un an de prison. En défense, Me Mourad Ahmed se bat avec vaillance: *« C'est une rixe et nous ne pouvons prétendre qu'elle est d'origine raciste. Mon client est victime de sa religion qu'il ne peut cacher avec ce*

tatouage ancien ». Jugement: 12 mois de prison dont 6 mois avec sursis et mise à l'épreuve.

Damien P.

• **Une procureur dirait-**il à un musulman qu'il ne faut pas porter le voile pour de ne pas provoquer les européens ? Qu'un magistrat déclare en revanche qu'il ne faut pas porter la mini-jupe pour ne pas provoquer les musulmans, cela ne choque personne… (cf article de Nord-Eclair)

• **A lire également cet article d'avril 2008** : dans une affaire d'agression sur un Toulousain qui fréquentait une jeune fille musulmane, les juges ont refusé de tenir compte de la religion des agresseurs dans les motifs de l'agression. Même le journaliste n'a pu faire autrement que de le signaler…

• **Notre lecteur propose une action SITA :** une simple lettre par la poste *(en illustration, voir cette vidéo)*. Imprimer l'article de Nordeclair.
• **Souligner en rouge** le morceau de bravoure de la procureure *("s'il a regardé sa copine court-vêtu, le prévenu n'a qu'à demander à son amie de ne pas porter de mini-jupe")*

• **Imprimer au dos le présent article** de Justice Fiction *("s'il a regardé ses copines intégralement voilées, le prévenu n'a qu'à demander à ses amies de ne pas porter le voile burka")*
• Vous pouvez rajouter quelques vérités politiquement incorrectes : (1) – (2) – (3)
• L'adresse de la procureure est celle du tribunal d'Instance de Lille.
• Vous êtes sûr à 100% que votre missive atteindra sa cible.

[Article entièrement conçu par Thierry]